

Front commun pour la justice sociale du NB

Salaire Minimum : Nos propositions

1. Augmenter le salaire minimum de 1,00 \$ l'heure chaque année jusqu'à ce qu'il atteigne 15,00 \$ l'heure; l'indexer par après.
2. Apporter une aide financière aux organismes communautaires qui reçoivent présentement des subventions gouvernementales et qui offrent des services aux citoyens à faible revenu et à ceux qui sont dans le besoin. Cette aide financière doit être équivalente à l'augmentation du salaire minimum, y inclut la part de l'employeur, pour chaque employé de cet organisme qui reçoit le salaire minimum.
3. Modifier les Normes d'emploi (2018-2019)
 - ✓ Heures supplémentaires rémunérées à temps et demi selon le taux horaire réel de l'employé.
 - ✓ Heures supplémentaires payées après 40 heures/semaine
 - ✓ Cinq (5) jours de congés de maladie par année, rémunérés. Ces congés ne seront pas cumulatifs.
 - ✓ Payes de vacances à 6 % après 5 ans et plus de travail
 - ✓ Si un uniforme obligatoire est exigé, qu'il soit payé par l'employeur
4. Une loi sur l'équité salariale pour le secteur privé : Un salaire égal pour un travail de valeur égal ou équivalent.

***Note** : Une liste complète des modifications aux normes d'emploi peut être consultée sur notre site web :*

236 rue St George, pièce 412
Moncton, NB
E1C 1W1